Et si on jardinait *en bas de nos immeubles ?*

Grâce au permis de végétaliser, les citadins peuvent cultiver un petit lopin de terre dans leur quartier. Une initiative qui favorise la biodiversité, **embellit la ville et crée du lien social.** PAR CLÉMENCE LEVASSEUR

La nature en ville ne se limite plus aux squares et aux jardins. Pieds d'arbres, jardinières, murs, friches… sont investis par les habitants. Plus de 80% des Français[1] veulent vivre près d'un espace vert. « Les citadins ne se contentent plus de nature occasionnelle, en vacances à la montagne ou à la campagne, analyse Philippe Clergeau, professeur en écologie au Muséum national d'histoire naturelle et coauteur de *Où se cache la biodiversité en ville ?* (éd. Quae). Ils veulent une nature de proximité et surtout mettre les mains dans la terre. »

Installer une jardinière devant son immeuble pour y faire pousser des tomates ou des aromates, planter des fleurs sur un pied d'arbre du trottoir, c'est investir la voie publique. Il faut donc une autorisation communale[2]. Marseille, Grenoble, Bordeaux, Le Havre, Strasbourg et Paris, entre autres, ont ainsi créé le permis de végétaliser. Le principe ? Après vérification de la faisabilité du projet, et notamment qu'il ne gêne ni la circulation des fauteuils roulants, ni la visibilité de la signalétique routière, un « permis vert » temporaire est délivré. Les jardiniers signent une charte les engageant à prendre soin de leur coin de verdure et à ne pas vendre leurs récoltes. Certaines municipalités fournissent des conseils et du matériel (bacs, graines, terre…). Les cours ou les toits d'immeuble ne sont pas concernés car ce sont des espaces privés. Dans ce cas, c'est au propriétaire ou à la copropriété de donner son accord.

La nature en ville

La végétalisation n'est pas qu'un gadget pour embellir le béton : elle favorise la biodiversité, limite l'imperméabilisation des sols et réduit les risques d'inondations. Elle lutte aussi contre la pollution en fixant les particules aériennes sur les feuilles des arbres. L'été, les plantes maintiennent un certain taux d'humidité dans l'air, ce qui contribue à rafraîchir l'atmosphère. Surtout, le jardinage urbain favorise la convivialité. « S'occuper ensemble d'un bout de jardin améliore les rapports de voisinage, parfois tendus par l'anonymat des grandes villes, explique Jacqueline Gambini, fondatrice de l'association marseillaise Passeurs de jardin[3]. Jardiner dans la rue suscite des rencontres. » La dimension collective est d'ailleurs la condition de la réussite : une plante isolée a peu de chance de survie. ■

1. Sondage de l'Union nationale des entreprises du paysage, mars 2016.
2. Auprès du service espaces verts de votre commune.
3. Passeursdejardins.wordpress.com.

Ils l'ont *fait*

« Une activité qui brise la glace »

Lorsque la ville a décidé de réaménager notre rue, nous avons obtenu la création de pistes cyclables, la plantation d'arbres fruitiers et le droit de faire pousser des tulipes, des jonquilles, des crocus… Les passants s'arrêtent, le jardinage brise la glace ! Notre rue est devenue plus belle et plus agréable à vivre.

Lili, Strasbourg (67), membre de l'association Envie de quartier. Blog : enviedequartier.wordpress.com.

« Le jardin a transformé le quartier »

Il y a trois ans, nous avons ouvert un jardin partagé sur un ancien terrain vague appartenant à la mairie. Nos adhérents y font pousser des tomates, des oignons, des aubergines… Nous organisons des barbecues, des séances de cinéma, des ateliers de jardinage pour enfants, des concerts… Le jardin a changé le quartier.

Yahya, Montreuil (93), président de l'association Tant qu'on sème. Blog : tantquonseme.wordpress.com.

JEAN-PIERRE VIGUIÉ; ISENMANN JEAN/ADEUS; ISTOCK / GETTY IMAGES (2); DOCUMENT PERSONNEL (2)

« GRAND BIEN VOUS FASSE ! » AVEC ALI REBEIHI

À 10 HEURES, DU LUNDI AU VENDREDI, SUR FRANCE INTER

Ecoutez « Grand bien vous fasse ! » sur France Inter, du lundi au vendredi, de 10 h à 11 h, et retrouvez ce mardi Marie-Laure Zonszain chef de service Actualités de *Femme actuelle*, au micro d'Ali Rebeihi.